



PUBLIC

Professionnels du bâtiment, assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), consultants, conseillers, architectes, maîtres d'œuvre, bureaux d'études, économistes, entreprises, artisans, bailleurs sociaux, maîtres d'ouvrage, promoteurs, services techniques,

PRÉREQUIS

Aucun niveau requis à l'entrée de la prestation.

DURÉE

2 jours (14h).

DATES

08 et 09 Novembre 2022

LIEU

Le Neuf Bis,
9 bis Boulevard Voltaire
21000 Dijon

FINANCEMENT

Formation pouvant faire l'objet d'une prise en charge financière par l'organisme auquel est affilié votre entreprise (Constructys, FAFCEA, FIFPL, FAFIEC...)

TARIF

700 € net de taxes

Etablissement de formation non assujéti à la TVA

CONTACT PÉDAGOGIQUE ET HANDICAP

Marion BOROWSKI
03.80.59.59.61
marion.borowski@pole-energie-bfc.fr

CONTACT ADMINISTRATIF

Clémence LACOSTE
03.80.59.59.60
clemence.lacoste@pole-energie-bfc.fr

L'Atelier Pratique des Savoirs

OBJECTIF PROFESSIONNEL

Expérimenter les outils pour faciliter les pratiques individuelles et collaboratives.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET ÉVALUABLES DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES :

A l'issue de l'action de formation, les stagiaires seront capables de :

- Analyser ses pratiques et adapter sa posture professionnelle en tenant compte de ses interlocuteurs.
- Reconnaître les éléments déclencheurs d'un projet réussi en détectant ses atouts et ses faiblesses ;

CONTENU

- **Optimisation de la qualité de ses relations professionnelles.**
 - Identification et utilisation des opportunités en fonction de ses propres capacités et du contexte ;
 - Compréhension et analyse des attentes de ses clients et de ses partenaires ;
 - Gestion des sources d'incompréhension et diminution des risques de conflits.
- **Elaboration d'une méthode de travail simple et adaptée aux réalités de terrain**
 - Co-construction des solutions pour contrer les controverses et les idées reçues ;
 - Utilisation de réponses adaptées aux problématiques récurrentes ;
 - Auto-évaluation pour adapter sa pratique professionnelle.
- **Intégration de l'approche collaborative dans son quotidien professionnel**
 - Appropriation d'une démarche de projet personnalisée ;
 - Harmonisation des aspects techniques, économiques et humain ;
 - Vérification de l'efficacité et de la rentabilité des méthodologies utilisées.

MODALITÉS DE DÉROULEMENT (PÉDAGOGIE), SUIVI, SANCTION

Les modalités, méthodes et outils pédagogiques sont déterminés dans le but de favoriser l'implication de stagiaires.

- **Modalité pédagogique et suivi** : Formation inter-entreprises collective, en présentiel.
Le suivi de l'exécution de l'action de formation est réalisé au moyen de feuilles d'émargements, co-signées par les stagiaires et le/les intervenant(s).
- **Méthodes pédagogiques** : Présentations théoriques, études de cas concrets, exercices de mise en situation, échanges,
- **Moyens et/ou outils pédagogiques** : Cette formation se déroule dans une salle conforme pour l'accueil du public, équipée d'un Vidéoprojecteur.
- **Intervenants** : Céline ROOS (co-gérante de la Scop les 2 rives) et Laurent BOITEUX (Délégué général au Cluster Robin.s)
- **Sanction de la formation** : Certificat de réalisation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels à l'entrée et à la fin de la prestation
- Recueil des appréciations des stagiaires en fin de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Pré-inscription via le formulaire dédié, accessible depuis le site internet du Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté : www.pole-energie-bfc.fr

En amont de la contractualisation, un entretien téléphonique permet de :

- ✓ Analyser les besoins en formation du stagiaire ;
- ✓ Vérifier les prérequis le cas échéant ;
- ✓ Identifier, le cas échéant, la/les situation(s) de handicap et décider des adaptations nécessaires (*durée, rythme, méthodes, supports pédagogiques...*).

L'action de formation peut débuter aux dates et horaires indiqués, sous réserve d'un nombre de stagiaire suffisant.

INDICATEURS DE RÉSULTATS (en 2022)

Nombre de stagiaires formés : Nouvelle formation, statistiques bientôt disponibles.

Appréciation globale de stagiaires : Nouvelle formation, statistiques bientôt disponibles.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Conformément à la réglementation (Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées / Articles D. 5211-1 et suivants du code du travail), le Pôle énergie peut proposer des aménagements (technique, organisationnel et/ou pédagogique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. Le cas échéant, l'organisme de formation mobilise des compétences externes et les dispositifs ad-hoc pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations.